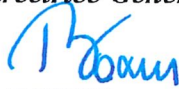


Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le 22 juin 2020 à 20h00 au Centre Sportif de la Hulle de Profondeville.

Fait à Profondeville, le 10 juin 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,



M.H. BOXUS



Le Bourgmestre,



L. DELIRE

Séance publique

1. Centre public de l'Action Sociale :
 - Démission d'un membre - prise acte.
 - Désignation de plein droit du remplaçant du membre démissionnaire.
2. rapport annuel 2020 sur les synergies 2019 existantes et à développer – approbation.
3. Lieu de célébration des mariages civils.
4. Achat de masques en tissu en vue d'une distribution aux citoyens Profondevillois – ratification.
5. Situation de Caisse au 29 février 2020.
6. Situation de Caisse au 30 avril 2020.
7. Aliénation d'une parcelle communale sise Rue Frappe Cul à Lustin - décision définitive.
8. CPAS - Tutelle spéciale d'approbation relative aux comptes de l'exercice 2019.
9. CPAS - Tutelle spéciale d'approbation relative aux modifications budgétaires n°1/2020.
10. Décision quant au déclassement et la mise en vente de matériel communal - Véhicule Volkswagen Crafter 35 immatriculé XUW540.
11. Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation de certificat PEB des bâtiments publics par un certificateur agréé de l'Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP).
12. Procès-verbal de la dernière séance publique.